

Approches économiques, sociales et institutionnelles de la retraite : un état des connaissances

Economic, Social, and Institutional approaches to Retirement: A State of Knowledge

Zineb TALEB, (Doctorante)

*Laboratoire de Modélisation Appliquée à l'Economie et à la Gestion
Faculté des Sciences, Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaa
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Tarek ZARI, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de Modélisation Appliquée à l'Economie et à la Gestion
Faculté des Sciences, Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaa
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences, Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaa Rte Des Chaux Et Ciments, Casablanca, Grand Casablanca 2634 Université Hassan 2 Maroc (Casablanca) Code postal : 2634 05224-33032.
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	TALEB, Z., & ZARI, T. (2025). Approches économiques, sociales et institutionnelles de la retraite : un état des connaissances. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(1), 113–135. https://doi.org/10.5281/zenodo.17969099
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 18/11/2025

Accepted: 24/12/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 01 (2026)

Approches économiques, sociales et institutionnelles de la retraite : un état des connaissances

Résumé :

Cet article propose une revue narrative intégrative des approches économiques, sociales et institutionnelles mobilisées pour analyser le fonctionnement, les performances et les inégalités du système de retraite marocain. En s'appuyant sur une analyse structurée de la littérature internationale et des travaux marocains, l'étude examine les mécanismes par lesquels les défis de soutenabilité financière, la fragmentation institutionnelle et les disparités de couverture se sont progressivement installés et renforcés au fil du temps. La méthodologie repose sur une exploration critique et comparative des contributions théoriques majeures, des analyses académiques et des rapports institutionnels nationaux, permettant d'identifier à la fois les convergences analytiques, les limites des réformes engagées et les zones encore insuffisamment explorées dans la recherche marocaine. Cette démarche met en évidence la manière dont les approches issues des modèles économiques, des théories sociales et des cadres institutionnels éclairent les spécificités du contexte marocain, marqué par la dualité du marché du travail et l'ampleur de l'informalité. Les résultats de la revue font apparaître quatre constats majeurs. Premièrement, les réformes paramétriques successives montrent des limites structurelles pour rétablir durablement l'équilibre financier des régimes. Deuxièmement, de fortes inégalités persistent entre les régimes public et privé, tant en matière de droits acquis que de niveaux de pension. Troisièmement, l'intégration des travailleurs indépendants et informels demeure particulièrement complexe, malgré les initiatives récentes de généralisation de la protection sociale. Enfin, l'absence d'un cadre institutionnel unifié limite la transparence, la portabilité des droits et l'équité globale du système. L'étude apporte une contribution originale en proposant un cadre d'analyse cohérent reliant les modèles théoriques aux spécificités marocaines. Il ouvre également des perspectives pour des recherches empiriques futures, notamment sur le taux de remplacement, le rendement actuariel et les performances internes du régime géré par la CMR.

Mots-clés : Couverture sociale, Maroc, réforme des retraites, système de retraite, soutenabilité financière.

Classification JEL : J26, H55, E02

Type du papier : Recherche théorique.

Abstract:

This article provides an integrative narrative review of the economic, social, and institutional approaches mobilized to analyze the functioning, performance, and inequalities of the Moroccan pension system. Drawing on a structured examination of both international literature and Moroccan studies, the paper explores how challenges related to financial sustainability, institutional fragmentation, and unequal coverage have gradually emerged and intensified over time. The methodology is based on a critical and comparative review of key theoretical contributions, academic analyses, and national institutional reports. This approach makes it possible to identify points of analytical convergence, persistent limitations in the reform process, and dimensions that remain insufficiently explored in the Moroccan context. In doing so, the article highlights how economic models, social theories, and institutional frameworks contribute to a better understanding of the specific features of the Moroccan pension system, particularly those linked to labor market duality and the widespread presence of informality. The findings of the review point to four major observations. First, successive parametric reforms display structural limitations in restoring the long-term financial balance of pension schemes. Second, significant inequalities persist between public and private regimes, both in terms of accrued rights and pension benefit levels. Third, the integration of self-employed and informal workers remains particularly challenging, despite recent efforts to generalize social protection. Finally, the absence of a unified institutional framework continues to constrain transparency, portability of rights, and overall equity within the system. The research makes an original contribution by proposing a coherent analytical framework that explicitly links theoretical models to Moroccan specificities. It also opens avenues for future empirical research, notably on replacement rates, actuarial returns, and the internal performance of the pension scheme managed by the CMR.

Keywords: Social protection, Morocco, pension reform, pension system, financial sustainability.

JEL Classification: J26

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

Au Maroc, la question de la retraite s'est imposée comme l'un des enjeux socio-économiques majeurs de la dernière décennie. Les rapports successifs de la Cour des comptes (2014, 2019, 2021) et du HCP ont souligné l'ampleur des déséquilibres structurels : contraction progressive du ratio cotisants/retraités dans plusieurs régimes, déficits techniques croissants, augmentation de l'espérance de vie (passée de 70 ans au début des années 2000 à près de 76 ans aujourd'hui), dualisation persistante du marché du travail et progression continue de l'informalité qui concerne plus de 40 % des actifs occupés. À ces facteurs internes s'ajoutent des tendances globales (vieillesse démographique, transition épidémiologique, pressions budgétaires et mutations du 115éparti) qui viennent fragiliser les systèmes fondés sur la répartition et imposent des ajustements complexes. Ces évolutions, largement documentées dans les rapports institutionnels (Banque mondiale, 2020 ; OCDE, 2021), mettent en évidence les limites d'un système marocain construit de manière fragmentée, marqué par la coexistence de multiples régimes aux paramètres hétérogènes et dont la coordination reste incomplète.

Sur le plan scientifique, les travaux consacrés aux retraites au Maroc demeurent relativement dispersés. Les analyses d'inspiration économique portent principalement sur la soutenabilité actuarielle et les équilibres financiers des principaux régimes (Benatiya Andaloussi, 2016 ; El Mandjra, 2017 ; Aït Ali, 2022). Les approches institutionnelles, quant à elles, interrogent les effets de la fragmentation du système, la gouvernance des caisses et les asymétries de droits entre secteurs (Berrada, 2020 ; Ouanes, 2023). D'autres contributions, sociologiques ou socio-économiques, mettent en lumière les inégalités de couverture, les trajectoires professionnelles discontinues, la précarité des revenus ou encore l'exclusion des travailleurs indépendants et informels (El Hamidi, 2018 ; Sadiqi, 2021). Enfin, les analyses démographiques soulignent la rapidité du vieillissement et ses implications sur les ratios de dépendance (HCP, 2021). Toutefois, ces travaux, bien que riches, demeurent rarement articulés à l'intérieur d'un cadre conceptuel unifié permettant d'analyser simultanément les dimensions économiques, sociales et institutionnelles du problème.

Ce déficit d'intégration limite la compréhension globale des tensions actuelles : comment articuler les contraintes de soutenabilité financière avec les objectifs d'équité sociale ? Comment penser la réforme dans un contexte où coexistent fragmentation institutionnelle, inégalités d'accès, pressions démographiques et transformations rapides du marché du travail ? Quelle grille analytique permet de relier les mécanismes théoriques issus de la littérature internationale comme les modèles du cycle de vie (Modigliani), modèles à générations imbriquées (Samuelson, 1958 ; Diamond, 1965), théories de la redistribution (Lindbeck & Weibull, 1987) et cadres institutionnels (North, 1990) aux spécificités marocaines identifiées dans les études empiriques ? C'est précisément autour de ces interrogations que s'inscrit la problématique de cet article, formulée de manière explicite :

Dans quelle mesure les approches économiques, sociales et institutionnelles mobilisées dans la littérature permettent-elles d'expliquer les dysfonctionnements actuels du système de retraite marocain et d'identifier les conditions d'une réforme durable, équitable et cohérente ? Autrement dit, il s'agit d'examiner comment les principaux cadres théoriques éclairent – ou, au contraire, ne parviennent pas pleinement à éclairer – les enjeux de soutenabilité, de fragmentation, d'inégalités de droits et de gouvernance observés dans le cas marocain.

À partir de cette problématique, l'article poursuit trois objectifs complémentaires.

Premièrement, il propose une revue de littérature structurée et critique couvrant les contributions macroéconomiques (cycle de vie, modèles OLG, arbitrages répartition/capitalisation), les travaux de l'économie publique et de l'économie politique des réformes, les approches sociologiques relatives aux inégalités de couverture, ainsi que les analyses institutionnelles portant sur la gouvernance et l'architecture des régimes.

Deuxièmement, il met en perspective ces différentes approches afin de dégager les convergences,

les limites, les angles morts et les éventuelles contradictions dans la manière d’appréhender les systèmes de retraite.

Troisièmement, il tire des enseignements directement applicables au cas marocain, notamment en ce qui concerne les défis de soutenabilité actuarielle, la coordination institutionnelle, la généralisation de la couverture sociale et la nécessité d’un cadre unifié pour penser la réforme systémique. La contribution scientifique de cet article est triple :

→ Il propose un cadre analytique intégré articulant trois familles théoriques souvent traitées séparément : les approches économiques de long terme, les analyses sociales des inégalités de couverture et les cadres institutionnels de gouvernance.

→ Il offre une synthèse structurée et inédite de la littérature marocaine et des rapports institutionnels, jusque-là dispersés entre études économiques, analyses sociales et diagnostics institutionnels.

→ Il pose les bases conceptuelles de futures recherches empiriques, notamment celles portant sur les taux de remplacement, le rendement actuariel et les performances du régime civil géré par la CMR, dans la perspective de contribuer à l’émergence d’un modèle plus lisible et plus cohérent de pilotage des retraites.

Enfin, l’article est structuré comme suit. La première section revient sur les principaux modèles théoriques mobilisés dans la littérature internationale et leur pertinence pour l’analyse des systèmes de retraite. La deuxième section examine les apports des approches économiques, sociales et institutionnelles et propose une mise en perspective critique. La troisième section mobilise ces cadres pour analyser les enjeux spécifiques du système marocain. L’article se conclut par une synthèse des principaux enseignements, des recommandations et des pistes de recherche futures.

2. Méthodologie de la revue de littérature

La méthodologie adoptée repose sur une **revue narrative intégrative**, un choix motivé par l’hétérogénéité du champ de recherche relatif aux systèmes de retraite et par la diversité des sources disponibles, particulièrement dans le cas marocain. Les travaux existants couvrent des approches théoriques issues de l’économie publique (modèles du cycle de vie, modèles à générations imbriquées, analyses de soutenabilité), des études sociologiques portant sur les inégalités de couverture et les trajectoires professionnelles, ainsi que des contributions institutionnelles centrées sur la gouvernance, la fragmentation et les contraintes démographiques. Cette pluralité de formats, de méthodes et de cadres conceptuels ne se prête pas à une revue systématique strictement protocolée, qui exigerait des critères homogènes et une comparabilité méthodologique rarement observables dans la littérature nationale.

L’objectif n’était donc pas de réaliser une revue exhaustive au sens bibliométrique du terme, mais plutôt de **recomposer un panorama analytique cohérent**, en mobilisant des contributions théoriques fondatrices, des analyses empiriques internationales et des rapports institutionnels considérés comme des références pour le cas marocain. Cette démarche narrative intégrative permet d’articuler des travaux souvent traités séparément et de mettre en perspective leurs apports respectifs pour la compréhension des enjeux économiques, sociaux et institutionnels des retraites.

2.1 Démarche de recherche documentaire

La recherche documentaire a été conduite entre septembre et octobre 2025 à partir de plusieurs bases de données scientifiques reconnues dans les domaines de l’économie publique, de la protection sociale et des politiques publiques. Les sources mobilisées incluent Scopus, Web of Science, ScienceDirect, SpringerLink et Business Source Premier, complétées par des rapports institutionnels produits par le Haut-Commissariat au Plan, la Cour des comptes, la CNSS, la

CMR, le RCAR, ainsi que par des organismes internationaux tels que l'OCDE, la Banque mondiale et l'OIT.

Afin d'assurer une couverture équilibrée des différentes dimensions du sujet, les recherches ont été structurées autour de **trois axes thématiques** économique, social et institutionnel) chacun associé à un ensemble spécifique de **mots-clés combinés**. Cette structuration permet de rendre explicite la logique de sélection du corpus et de limiter les biais potentiels liés à la diversité terminologique employée dans la littérature.

Afin d'assurer une couverture équilibrée des différentes dimensions du sujet, la recherche documentaire a été structurée autour de trois axes thématiques. Le premier, à dominante économique, mobilise des mots-clés tels que "*pension systems*", "*public finance*", "*117épartition*", "*capitalization*", "*sustainability*", "*life-cycle model*" ou encore "*overlapping generations*" et "*retirement*". Cet ensemble vise à identifier les fondements macroéconomiques et actuariels des systèmes de retraite, ainsi que les mécanismes de financement et les équilibres intergénérationnels qui les soutiennent. Le deuxième axe, à portée sociale, s'appuie sur des combinaisons telles que "*social inequalities*" AND "*pension rights*", "*labor market segmentation*" AND "*coverage*", ou "*informality*" AND "*social protection*" AND "*Morocco*". Ces mots-clés permettent d'explorer les inégalités d'accès aux droits, les effets de la segmentation du marché du travail et la place de l'informalité dans la structuration de la couverture sociale. Enfin, le troisième axe, davantage institutionnel, mobilise des requêtes comme "*pension governance*" AND "*multi-pillar systems*", "*institutional fragmentation*" AND "*pension reform*", ou "*Morocco*" AND "*governance*" AND "*retirement*", dans le but de comprendre les enjeux de gouvernance, de coordination et d'architecture globale des régimes. L'utilisation combinée de ces mots-clés permet de baliser de manière cohérente le champ d'étude et de relier les différentes approches nécessaires à l'analyse du cas marocain.

Les critères d'inclusion ont été les suivants :

- Pertinence directe avec les thématiques étudiées : modèles de financement des retraites, soutenabilité financière, démographie, gouvernance institutionnelle, inégalités sociales et réformes.
- Publications issues de revues scientifiques à comité de lecture ou de rapports institutionnels reconnus.
- Langue : français ou anglais.
- Présence d'un cadre théorique clair ou d'un apport analytique mobilisable.

Les critères d'exclusion ont éliminé :

- Les documents sans validation académique ou institutionnelle.
- Les sources dont le contenu se limitait à des descriptions très générales sans apport théorique ou analytique.
- Les articles difficilement exploitables en raison de l'absence de données, de méthodologie explicite ou de cohérence théorique.

Cette phase documentaire a permis de couvrir la période 1970–2025, tout en intégrant des références plus anciennes jugées utiles pour comprendre la construction historique du système de retraite marocain et l'évolution de ses fondements économiques, sociaux et institutionnels. Les recherches ont été menées à partir de mots-clés adaptés au champ, tels que : "*Pension system*", "*Retraite*", "*Soutenabilité financière*", "*capitalisation*", "*Informalité et couverture sociale*", "*Vieillesse démographique*", "*Pension adequacy*", "*Governance of pension funds*", "*MENA pension reforms*", ou encore "*Parametric and systemic reforms*".

2.2 Limites de la méthodologie

Cette revue narrative, pensée comme un exercice de synthèse globale et exploratoire, s'appuie sur une démarche méthodologique structurée, mais qui comporte nécessairement plusieurs limites. D'abord, le choix des sources repose principalement sur des travaux accessibles dans des

bases de données académiques internationales et nationales, ce qui peut exclure une partie des contributions produites dans d'autres circuits, notamment les rapports institutionnels internes, les études sectorielles non publiées ou encore les analyses élaborées au sein des organismes nationaux tels que le HCP, la CNSS, la CDG ou le Conseil Économique, Social et Environnemental. Ces documents, souvent riches en données empiriques, ne sont pas toujours indexés dans les bases de données usuelles.

Ensuite, l'utilisation d'un ensemble limité de mots-clés, centrés sur les notions de retraite, soutenabilité financière, capitalisation, gouvernance ou informalité, a pu influencer l'étendue du corpus retenu. Même si les mots-clés ont été sélectionnés de manière à couvrir plusieurs dimensions du système de retraite marocain, il demeure possible que certaines études pertinentes ne soient pas apparues dans la recherche documentaire en raison de différences terminologiques ou conceptuelles.

Par ailleurs, la décision de se concentrer sur des publications en français et en anglais constitue une autre limite importante. Une partie de la littérature nationale existe également sous forme de rapports administratifs rédigés en arabe, ou dans des documents de travail internes à certaines institutions publiques. Cette restriction linguistique introduit un biais potentiel, dans la mesure où elle peut réduire la diversité des perspectives analysées et limiter la prise en compte de réflexions produites dans d'autres cadres institutionnels.

Une autre limite découle de la nature même d'une revue narrative : la synthèse repose en partie sur l'interprétation du chercheur, ce qui implique une subjectivité dans la sélection et la mise en perspective des résultats. Bien que l'objectif soit d'offrir une vue équilibrée et critique, l'absence de protocole systématique (comme dans les revues systématiques de type PRISMA) peut engendrer des omissions involontaires ou une pondération inégale entre les études récentes et celles plus anciennes, mais historiquement significatives pour comprendre l'évolution du système marocain.

Enfin, l'hétérogénéité des travaux mobilisés qui diffèrent par leurs approches méthodologiques, leurs périodes d'observation, leur profondeur analytique ou encore la disponibilité des données constitue une contrainte supplémentaire. Les études marocaines souffrent encore d'un accès limité à des données microéconomiques détaillées, ce qui restreint la portée de certaines analyses actuarielles ou quantitatives. Cette diversité de sources et de méthodologies peut créer des écarts dans les interprétations, mais elle reflète aussi la complexité réelle du débat sur la réforme des retraites, qui mêle dimensions économiques, sociales, institutionnelles et politiques.

En dépit de ces limites, cette revue offre une base solide pour comprendre l'état actuel des connaissances et pour identifier les zones qui nécessitent davantage de recherches empiriques et théoriques, notamment en matière de données longitudinales, de micro-simulations et d'études comparatives entre les régimes marocains et ceux d'autres pays émergents.

3. Cadre conceptionnel et théorique

Le système de retraite est une institution fondamentale qui vise à offrir une sécurité économique aux individus après la cessation de leur activité professionnelle. Voici quelques concepts clés associés à ce domaine :

3.1 Théories économiques, sociales et politiques appliquées au système de retraite

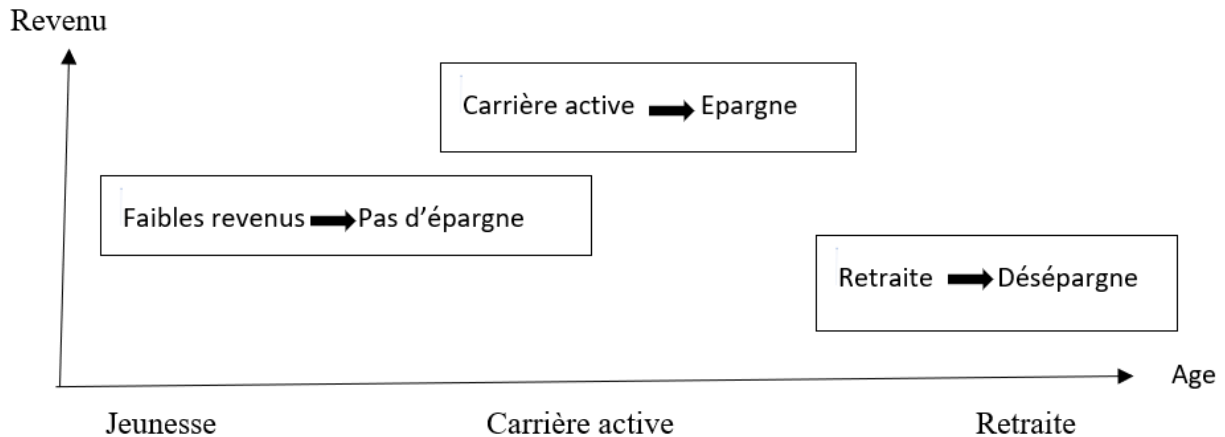
Plusieurs théories économiques, sociales et politiques sont appliquées pour analyser et évaluer les systèmes de retraite, en particulier leur équité et leur viabilité. Ces théories offrent un cadre pour comprendre les défis auxquels le système de retraite au Maroc est confronté.

3.1.1 Théories économiques

Les approches économiques de la retraite se sont structurées autour de l'analyse des comportements d'épargne, des arbitrages intertemporels et des conditions de soutenabilité des

régimes. À l'échelle microéconomique, la théorie du cycle de vie développée par Modigliani et Brumberg (1954) constitue une référence centrale. Elle postule que les individus cherchent à lisser leur consommation sur l'ensemble de leur existence en épargnant durant la période d'activité afin de maintenir leur niveau de vie à la retraite. Cette approche permet d'analyser l'adéquation des pensions au regard de la durée et de la continuité des carrières contributives.

Figure 1 : Cycle économique de la retraite (Modigliani & Brumberg, 1954).



Source : élaboré par nos soins.

La tradition microéconomique s'est également enrichie des apports de Friedman et Savage (1948), qui interprètent la retraite comme une forme d'assurance contre le risque de pauvreté lié à l'âge avancé. Cette logique assure une justification économique de l'intervention publique, notamment au sein des régimes obligatoires. Plus récemment, les travaux issus de l'économie comportementale ont profondément renouvelé l'analyse. Thaler et Benartzi (2004), puis Thaler et Sunstein (2008), ont mis en évidence les biais cognitifs affectant les décisions d'épargne et de départ à la retraite : myopie intertemporelle, inertie, aversion aux pertes, ou encore faible littératie financière. Ces contributions montrent que les individus ne réagissent pas toujours de manière optimale aux signaux économiques, ce qui justifie la mise en place de dispositifs automatiques ou encadrés, tels que l'inscription automatique aux plans d'épargne ou les mécanismes "opt-out". Au niveau macroéconomique, Samuelson (1958) a ouvert la voie à une modélisation intergénérationnelle des retraites à travers le modèle OLG (Overlapping Generations Model), démontrant qu'un système par répartition peut être soutenable lorsque le taux de croissance de l'économie dépasse le taux d'intérêt. Diamond (1965) a prolongé cette approche en intégrant les variations démographiques, le rôle de la productivité et l'impact des chocs macroéconomiques. Les travaux contemporains ont enrichi ces modèles en intégrant l'augmentation de l'espérance de vie, les risques liés à la longévité et la volatilité des rendements financiers, ce qui a conduit à des réflexions plus poussées sur la soutenabilité des régimes par répartition et par capitalisation. Par ailleurs, la théorie du capital humain développée par Mincer (1974) rappelle que la productivité des travailleurs évolue différemment selon l'âge, ce qui peut justifier une sortie progressive du marché du travail ou des mécanismes de retraite flexible. Les recherches récentes sur le vieillissement actif montrent que l'investissement dans la formation continue et l'adaptation des postes de travail peut prolonger la durée d'activité et améliorer la soutenabilité des systèmes.

Du côté de l'économie publique, les analyses inspirées de Buchanan (1965) ont souligné le rôle des préférences collectives et des choix redistributifs. Dans les années 2000, ces travaux ont été prolongés par des modèles étudiant les effets de coalition entre groupes d'intérêt, les arbitrages intergénérationnels et les résistances politiques aux réformes. Des contributions plus récentes, combinant les modèles d'hasard et les analyses de Weibull, ont permis de mieux comprendre les comportements de départ à la retraite, en intégrant les risques liés à la santé, aux ruptures de

carrière et à l'incertitude sur la survie.

Enfin, les débats contemporains, portés notamment par l'OCDE et la Banque mondiale, introduisent la notion d'adequacy des pensions, c'est-à-dire la capacité d'un système à garantir un niveau de vie suffisant tout en préservant l'équilibre financier. Cette approche combine indicateurs de taux de remplacement, taux d'effort, dispersion des revenus de pension et qualité de couverture. Elle met en évidence que les réformes économiques ne peuvent être évaluées uniquement à travers la soutenabilité actuarielle, mais doivent également tenir compte de l'équité, de l'efficacité et des incitations qu'elles génèrent.

Dans leur ensemble, ces théories (classiques et contemporaines) offrent une compréhension riche et plurielle des comportements d'épargne, des déterminants des décisions de retraite et des contraintes macroéconomiques qui façonnent les systèmes. Elles permettent d'appréhender de manière complète les enjeux auxquels le système de retraite marocain est confronté, dans un contexte marqué par la transition démographique et la transformation progressive du marché du travail.

Ces théories économiques constituent les fondations analytiques nécessaires pour interpréter les enjeux marocains de soutenabilité, de financement et d'adéquation.

3.1.2 Théories sociales et politiques

La compréhension de la retraite dépasse largement les aspects économiques et s'inscrit dans une réflexion sociale et politique plus large. Dès la fin du XX^e siècle, plusieurs auteurs ont montré que la retraite n'était pas simplement la conséquence « naturelle » du vieillissement, mais une construction sociale et institutionnelle. Townsend (1979), par exemple, a souligné que la sortie du marché du travail à un âge donné résulte de normes historiques et de choix collectifs, et non d'une incapacité individuelle liée à l'âge. Dans une perspective critique, Wright (1985) a mis en évidence le rôle de la retraite comme instrument de régulation des rapports sociaux dans les sociétés capitalistes, permettant d'assurer la stabilité en retirant progressivement du marché du travail les individus âgés. À l'inverse, l'approche fonctionnaliste portée par Parsons (1951) considère la retraite comme un élément du cycle de vie contribuant à l'équilibre social, en attribuant de nouveaux rôles aux personnes âgées et en favorisant la liaison intergénérationnelle. La typologie d'Esping-Andersen (1990), centrée sur les régimes d'État-providence, a également influencé l'analyse des systèmes de retraite en distinguant les modèles libéraux, sociaux-démocrates et conservateurs-corporatistes, chacun reposant sur des valeurs, des institutions et des pratiques redistributives différentes. Dans la continuité, Pierson (1994) a mis en avant la résistance au changement de ces systèmes, en raison du poids des droits acquis et de l'influence des groupes bénéficiaires, ce qui explique la difficulté d'engager des réformes profondes. Les théories du contrat social intergénérationnel, inspirées notamment de Rawls (1971), insistent quant à elles sur l'idée que la retraite repose sur un pacte de solidarité entre générations, mais que ce pacte est fragilisé par les transformations démographiques contemporaines.

Depuis les années 2000, de nouvelles approches ont enrichi cette lecture sociale et politique. L'une des plus influentes est celle de la Nouvelle Gouvernance publique, qui considère que la gestion des retraites ne relève plus uniquement de l'État, mais d'un ensemble d'acteurs comme les organismes publics, caisses privées et partenaires sociaux amenés à coopérer pour garantir la pérennité du système (Osborne, 2006). Par ailleurs, la théorie de la dualisation sociale (Davidsson & Naczyk, 2009 ; Emmenegger et al., 2012) met en lumière les inégalités croissantes entre travailleurs insiders, bénéficiant de protections solides, et travailleurs outsiders, souvent exclus ou faiblement couverts, une problématique particulièrement visible dans les économies où l'informalité est élevée.

D'autres travaux récents s'inscrivent dans l'approche du life-course (Elder, 2003 ; Kohli, 2007), qui met l'accent sur les trajectoires professionnelles réelles des individus et leurs discontinuités. Cette perspective rappelle que les carrières irrégulières, marquées par des périodes d'inactivité, de travail informel ou de contrats courts, limitent considérablement l'accumulation de droits à la

retraite. Elle est particulièrement adaptée au cas des pays en développement, où les parcours professionnels sont rarement linéaires.

Parallèlement, la notion de juste soutenabilité (McGregor & Pouw, 2016) propose d'élargir le débat en articulant viabilité financière, justice sociale et solidarité intergénérationnelle. Cette approche invite à penser les réformes non seulement en termes de coûts et d'équilibres actuariels, mais aussi en termes d'équité distributive et de protection des groupes vulnérables.

Enfin, les contributions institutionnalistes récentes (Mahoney & Thelen, 2010) mettent en évidence que les réformes des systèmes de retraite se déploient souvent de manière progressive et cumulative, par petits ajustements successifs plutôt que par changements radicaux. Cette dynamique incrémentale permet d'expliquer pourquoi de nombreux pays, y compris le Maroc, optent pour des réformes paramétriques (âge, taux, durée de cotisation) plutôt que pour des restructurations profondes du système.

Dans l'ensemble, ces différentes théories montrent que la retraite est un fait social total, au croisement de normes culturelles, de rapports de pouvoir, de choix institutionnels et d'arbitrages politiques. Elles offrent des clés de lecture précieuses pour analyser les défis contemporains auxquels font face les systèmes de retraite, en particulier dans les contextes marqués par la transition démographique, la montée de l'informalité et l'évolution des modèles d'État-providence.

Ces approches seront mobilisées dans l'analyse du cas marocain pour éclairer les défis liés à l'informalité, à la segmentation du marché du travail et à la gouvernance institutionnelle.

3.2 Présentation des principaux modèles d'analyse utilisés dans la littérature

L'examen économique des systèmes de retraite s'est longtemps structuré autour des trois modèles classiques de financement : la répartition, la capitalisation et les approches mixtes.

Chacun reposant sur des logiques distinctes de solidarité, de risque et de rendement. Le modèle par répartition, théorisé dès les travaux de Samuelson (1958) et prolongé par Diamond (1965), s'appuie sur une solidarité intergénérationnelle : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Il offre une protection contre les aléas de marché, mais reste fortement tributaire de la dynamique démographique.

À l'inverse, le modèle par capitalisation, analysé notamment par Feldstein (1995), repose sur l'accumulation d'épargne investie sur les marchés financiers, permettant une relative indépendance vis-à-vis de l'évolution du ratio actifs/retraités, mais exposant les futurs retraités aux fluctuations économiques.

Les systèmes mixtes cherchent à combiner les avantages des deux approches en diversifiant les sources de financement et en répartissant les risques entre générations et individus. Ces modèles ont été complétés, durant les années 2000, par les apports de l'économie comportementale de Thaler, Benartzi et Sunstein qui ont montré que les décisions d'épargne et de départ à la retraite sont souvent influencées par la myopie, l'inertie ou la faible littératie financière, justifiant la mise en place de dispositifs automatiques ou encadrés. Parallèlement, les analyses de la longévité, de l'adéquation des pensions et des trajectoires professionnelles fragmentées ont enrichi l'éclairage théorique, notamment pour les économies en transition démographique.

Dans le cas marocain, ces modèles internationaux ne peuvent être mobilisés sans tenir compte des spécificités nationales qui ont donné naissance à un corpus théorique propre au contexte local. Les travaux de la Cour des comptes et du CESE ont ainsi formalisé la théorie de la fragmentation institutionnelle, qui met en évidence l'existence d'une mosaïque de régimes aux règles disparates (CMR, RCAR, CNSS, CIMR, régimes des indépendants) générant des inégalités de droits, un manque de portabilité et des déséquilibres actuariels profondément différenciés. Cette fragmentation structurelle limite l'efficacité du système et entrave toute vision unifiée de sa soutenabilité. À cela s'ajoute ce que le CESE qualifie de vulnérabilité systémique, une approche qui insiste sur la combinaison de trois fragilités : *l'ampleur de l'informalité, la faiblesse du taux*

d'activité (en particulier chez les femmes) et l'accélération du vieillissement démographique.

Tableau 1 : Modèles de retraite.

Modèles	Définition	Limites principales	Acteurs clés
Capitalisation	Les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités (solidarité intergénérationnelle).	Dépendance forte au ratio actifs/retraités (vieillessement)	État, caisses publiques, partenaires sociaux
Capitalisation	Chaque assuré épargne et capitalise individuellement pour sa retraite, le montant dépend du capital cumulé	Exposé au risque financier (marchés, inflation, volatilité)	Fonds de pension, gestionnaires privés, assureurs
Système mixte	Combinaison des deux logiques : une partie financée par répartition et l'autre par capitalisation	Complexité de gestion, risque partagé entre démographie et marchés financiers	Régimes hybrides, fonds de réserve

Source : élaboré par nos soins.

Ces facteurs interagissent entre eux et accentuent mécaniquement les pressions sur les régimes par répartition tout en compliquant l'accumulation de droits contributifs. Plus récemment, la réflexion nationale a convergé vers ce que plusieurs experts appellent le triptyque marocain de la réforme, une grille d'analyse qui articule trois impératifs indissociables : la solidarité (préserver un socle universel), la viabilité financière (réduire les déficits actuariels) et l'unification institutionnelle (regroupement des régimes de base dans un pôle public unique). Cette approche, reprise dans le Nouveau Modèle de Développement (2021), considère que les réformes paramétriques isolées ne suffisent plus et qu'une restructuration systémique est nécessaire. Enfin, plusieurs travaux universitaires ont développé la théorie de la dualisation marocaine, selon laquelle la segmentation du marché du, entre secteur formel, informalité chronique, travailleurs indépendants, professions libérales et fonction publique, se traduit par une dualité profonde dans l'accès aux droits à la retraite, bien plus marquée que dans les pays industrialisés. Cette dualisation constitue l'un des principaux défis à la justice sociale et à la soutenabilité à long terme du système marocain. Ainsi, loin d'être un simple transfert des modèles internationaux, l'analyse économique de la retraite au Maroc s'appuie désormais sur une combinaison d'approches théoriques globales et de cadres conceptuels spécifiquement adaptés aux réalités nationales.

Afin d'articuler les approches théoriques mobilisées et les spécificités structurelles du système de retraite marocain, l'article propose un modèle conceptuel de lecture synthétique. Ce modèle vise à dépasser une juxtaposition des cadres analytiques en reliant explicitement les théories économiques, sociales et institutionnelles aux mécanismes observés au Maroc. Il sert de grille de lecture transversale pour l'analyse des défis, des réformes et des expériences comparées présentées dans la section suivante.

Tableau 2 : Tableau analytique des approches théoriques appliquées au système de retraite marocain.

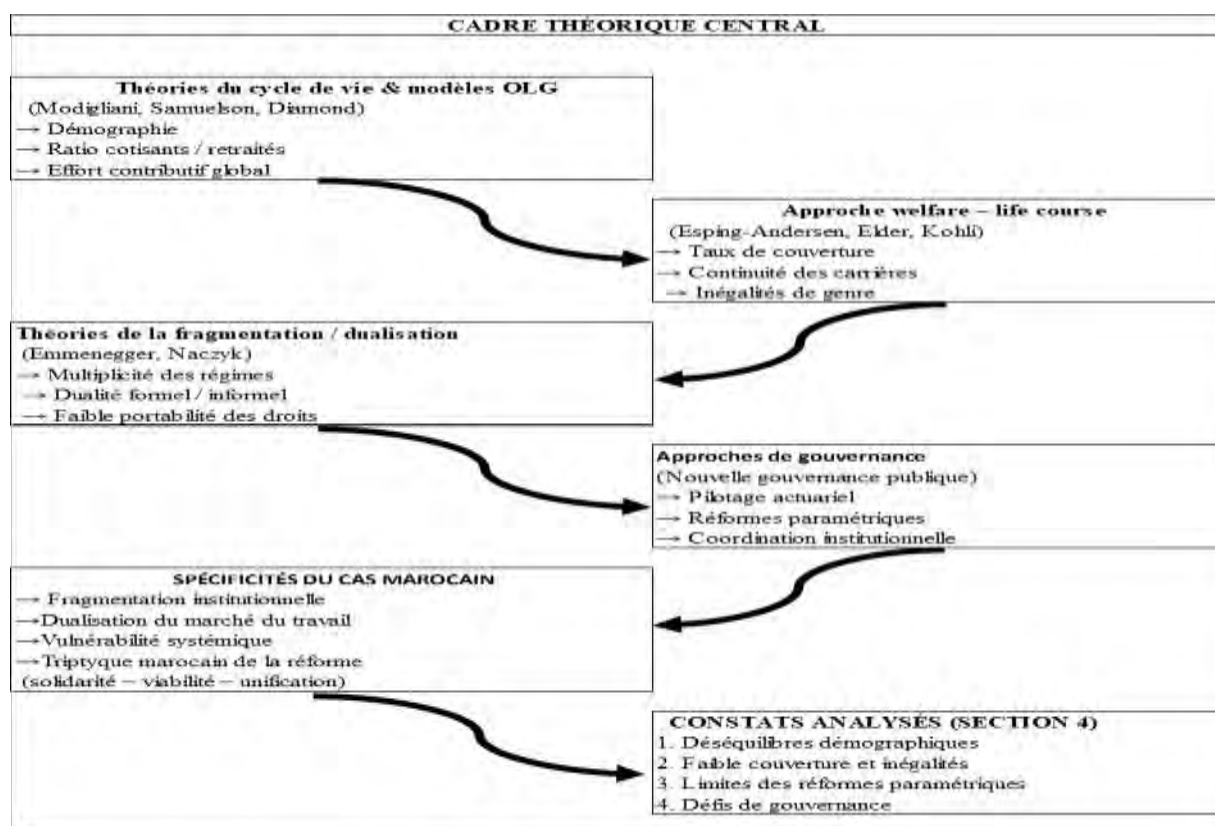
Famille théorique	Variables / mécanismes clés	Spécificités marocaines associées	Effets sur le système
Théories du cycle de vie & OLG	Ratio cotisants/retraités ; vieillissement démographique ; effort contributif	Vieillessement accéléré ; déséquilibres actuariels de la CMR	Pressions sur la soutenabilité financière
Approche welfare & life-course	Taux de couverture ; continuité des carrières ; genre	Carrières discontinues ; faible participation féminine ; informalité	Inégalités d'accès et faibles pensions

Fragmentation & dualisation	Nombre de régimes ; portabilité des droits ; dualité formel/informel	Fragmentation institutionnelle ; dualisation du marché	Iniquités inter-régimes et inefficacité globale
Gouvernance & soutenabilité systémique	Pilotage actuariel ; coordination institutionnelle ; ajustements	Triptyque marocain de la réforme ; vulnérabilité systémique	Réformes paramétriques limitées

Source : élaboré par nos soins.

L'analyse permet de formaliser, de manière structurée, les liens entre les principales familles théoriques mobilisées dans la littérature et leurs traductions analytiques appliquées au cas marocain, à travers des variables, mécanismes et effets identifiés. Toutefois, cette lecture tabulaire, bien qu'essentielle pour expliciter les correspondances conceptuelles, ne permet pas à elle seule de rendre compte des interactions dynamiques entre ces dimensions. Afin de dépasser une approche statique et de proposer une vision intégrée du fonctionnement du système de retraite marocain, l'article introduit un schéma conceptuel synthétique. Celui-ci vise à représenter graphiquement les articulations entre cadres théoriques, spécificités nationales et constats empiriques, et constitue le modèle conceptuel de lecture mobilisé dans les sections analytiques suivantes.

Figure 4 : Modèle conceptuel de lecture du système de retraite marocain.



Source : élaboré par nos soins.

4. Évolution et structure du système de retraite au Maroc

4.1 Historique du système de retraite au Maroc

Le système de retraite marocain a évolué au fil des décennies en réponse aux changements démographiques, économiques et sociaux. Les premières formes de sécurité sociale au Maroc

remontent aux années 1940, lorsque le pays était encore sous protectorat français. Les premières réglementations relatives à la protection sociale ont été introduites avec la mise en place de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en 1959. Cette institution visait principalement à couvrir les travailleurs du secteur privé et à offrir des prestations liées à la retraite, ainsi qu'à l'invalidité et à la maladie.

Dans les années suivantes, le système de retraite marocain a évolué avec l'extension de la couverture aux fonctionnaires et autres catégories de travailleurs, ce qui a conduit à la création de nouvelles caisses, telles que la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les fonctionnaires. Au fil des décennies, le Maroc a adopté un modèle de retraite par répartition pour la majorité de ses travailleurs, mais les différents régimes de retraite (public et privé) sont restés distincts et ont cohabité de manière parfois complexe.

Dans les années 1990 et 2000, le Maroc a dû faire face aux pressions liées au vieillissement de la population, à la hausse des coûts de la sécurité sociale, et aux déficits des différents régimes de retraite. Ainsi, des réformes ont été envisagées pour rééquilibrer les systèmes existants, notamment l'introduction de nouvelles règles concernant l'âge de départ à la retraite, les cotisations et la durée de cotisation.

4.2 Acteurs et structures du système de retraite au Maroc

Le système de retraite au Maroc est caractérisé par une architecture institutionnelle complexe et fragmentée, où coexistent plusieurs régimes de base et complémentaires, répartis entre le secteur public, le secteur privé et les indépendants. Cette configuration est le fruit d'un développement historique non coordonné, ayant abouti à une mosaïque de régimes aux logiques de fonctionnement, aux conditions d'affiliation et aux prestations souvent hétérogènes.

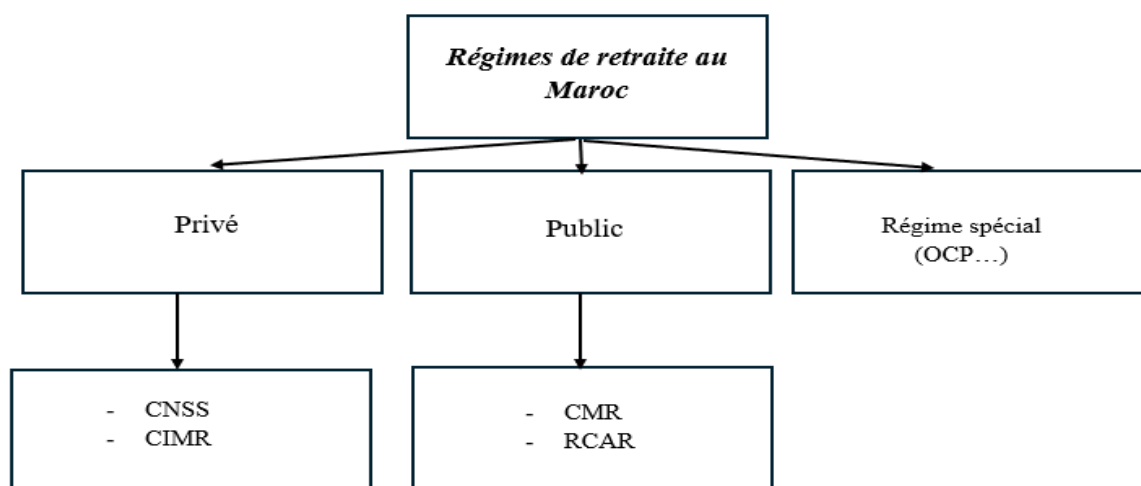
Dans le secteur public, deux régimes dominent. Le premier est le régime civil de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de la gestion des pensions des fonctionnaires civils de l'État, des agents des collectivités territoriales, et de certains contractuels. Ce régime fonctionne selon un système par répartition, avec un taux de cotisation élevé (environ 28%) et des prestations définies selon un barème fondé sur les huit dernières années de salaire. Le second régime est celui du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Ce régime hybride couvre les employés des établissements publics à caractère industriel ou commercial, ainsi que certains contractuels de l'État. Il repose sur une logique de capitalisation partielle et de répartition interne, avec un mécanisme d'équilibrage actuariel plus souple que celui de la CMR.

Dans le secteur privé, le principal acteur est la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), qui gère le régime de retraite de base des salariés du secteur formel. Ce régime fonctionne également par répartition, avec un plafond de cotisation limité et une pension calculée selon un taux de remplacement relativement bas, ce qui le rend insuffisant pour garantir un niveau de vie décent à la retraite. À cela s'ajoute la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), acteur majeur de la retraite complémentaire à gestion privée, opérant sur une base de capitalisation collective. Initialement facultative et réservée aux employeurs affiliés, la CIMR a ouvert son adhésion aux travailleurs non-salariés et aux indépendants en 2017, offrant ainsi un outil de prévoyance pour une population historiquement exclue de la couverture retraite.

En parallèle, le Maroc a engagé, depuis 2021, un vaste chantier de généralisation de la protection sociale visant à inclure progressivement les travailleurs non-salariés, y compris les artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs. Ce processus, piloté par l'État à travers le ministère de l'Économie et des Finances et mis en œuvre par la CNSS, implique l'instauration d'un régime obligatoire de retraite pour cette population, avec une base contributive ajustée au revenu professionnel déclaré. Cependant, des défis persistent concernant la viabilité financière de ce régime, le respect de l'obligation de cotisation, et la capacité des travailleurs informels à intégrer le système.

Au niveau de la gouvernance, plusieurs institutions assurent un rôle de pilotage et de supervision. Le ministère de l'Économie et des Finances joue un rôle central dans la stratégie de réforme et la coordination interinstitutionnelle. L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) veille à la régulation des régimes de retraite, à la protection des assurés, et à la conformité des pratiques de gestion. Par ailleurs, des organes de concertation, tels que le Conseil d'Administration des différentes caisses, incluent des représentants de l'État, des employeurs et des assurés, bien que leur efficacité en matière de pilotage stratégique reste limitée.

Figure 3: Les régimes de retraite au Maroc.



Source : élaboré par nos soins.

Cette multiplicité d'acteurs et de régimes engendre une fragmentation institutionnelle qui nuit à l'universalité, à la portabilité des droits, et à l'équité inter-régimes. Les pensions sont fortement inégalitaires entre les fonctionnaires, les salariés du privé, et les non-salariés, ce qui alimente un sentiment d'iniquité sociale. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à envisager une réforme systémique visant à structurer le système autour de deux pôles : un pôle public intégrant la CMR et le RCAR, et un pôle privé fusionnant la CNSS et éventuellement la CIMR dans une logique de complémentarité. Toutefois, les obstacles techniques, politiques et sociaux à une telle réforme demeurent importants, notamment en ce qui concerne la préservation des droits acquis, l'unification des règles de calcul et la transition institutionnelle vers un système plus cohérent et solidaire.

4.3 Défis et problématiques du système de retraite au Maroc

4.3.1 Soutenabilité financière et démographique

La question de la soutenabilité financière des régimes de retraite au Maroc s'impose aujourd'hui comme l'un des enjeux centraux du débat académique et institutionnel. La littérature marocaine, bien que marquée par une diversité d'approches et de méthodologies, converge largement vers un constat partagé : la combinaison de la transition démographique, des transformations du marché du travail et de la structure actuelle des régimes compromet la viabilité du système à moyen et long terme. Cette situation s'inscrit pleinement dans les cadres analytiques développés par les modèles économiques de type cycle de vie et générations imbriquées (OLG), qui soulignent la dépendance étroite des systèmes par répartition à l'équilibre entre cotisants et bénéficiaires.

Le premier facteur de fragilisation identifié concerne l'évolution du profil démographique. Les travaux d'El Ghazali (2018) et de Bouhia (2020) mettent en évidence une transition rapide caractérisée par une baisse durable de la fécondité et une augmentation continue de l'espérance

de vie. Cette dynamique a accéléré le vieillissement de la population à un rythme plus soutenu que celui anticipé par les projections établies au début des années 2000. Le Maroc est ainsi passé d'une structure démographique jeune à une population progressivement vieillissante, sans que l'architecture institutionnelle des régimes de retraite n'ait été ajustée de manière proportionnée. Dans un système par répartition, cette transformation se traduit mécaniquement par une détérioration du ratio cotisants/retraités, variable clé au cœur des modèles OLG. Les analyses de Benatiya Andaloussi (2016) et de Hlimi (2021) confirment cette tendance : alors que ce ratio dépassait historiquement le seuil de quatre cotisants pour un retraité, il avoisine aujourd'hui deux, avec une projection autour de 1,5 à l'horizon de la prochaine décennie. Une telle évolution exerce une pression directe et croissante sur les équilibres financiers, dans la mesure où les pensions sont financées quasi exclusivement par les cotisations courantes.

Tableau 3 : Historique du ration Cotisants/Retraités au Maroc.

<i>Année</i>	<i>CNSS</i>	<i>CMR</i>	<i>RCAR</i>	<i>CIMR</i>	<i>Source</i>
2011		3			CMR 2013
2012	9,43	2,9	2,5		ACAPS 2018 / CMR 2013
2013	9,56		2,4		ACAPS 2018
2014			2,3		ACAPS
2015			2,2		Cour des comptes 2016
2016			2,2		ACAPS
2017	9		2,2		Médias24 / ACAPS
2018	8,8		2,18		ACAPS 2018
2019			2,1		MEF 2019
2020			2		ACAPS
2021			2	1,7	CMR 2021
2022	7,7		1,9		ACAPS 2022
2023		1,14	1,8	1,8	CMR / HCP / CIMR 2023
2024	7,5	2,13	1,75	1,75	HCP
2025 (proj.)	7,3	0,95	1,7	1,7	Projection HCP
2030 (proj.)	6,5	0,8	1,5	1,6	Projection long terme HCP

Source : élaboré par nos soins.

À cette contrainte démographique s'ajoute une fragilité structurelle liée au fonctionnement du marché du travail. Plusieurs travaux, notamment ceux d'El Aynaoui et Ibourk (2019), soulignent que la faiblesse persistante du taux d'activité, particulièrement marquée chez les femmes, réduit considérablement l'assiette contributive. Cette limitation quantitative est renforcée par l'ampleur du secteur informel. Les études d'Aït Ali (2022) montrent que l'informalité prive les régimes d'une part significative de cotisations potentielles et génère une double vulnérabilité : d'une part, une insuffisance immédiate de ressources pour financer les pensions en cours de service ; d'autre part, la constitution progressive d'une future population âgée dépourvue de droits contributifs, susceptible d'exercer une pression accrue sur les mécanismes d'assistance et de solidarité publique. Cette configuration illustre pleinement les limites du modèle contributif classique dans un contexte où les trajectoires professionnelles sont largement discontinues.

Les déséquilibres financiers observés ne relèvent donc pas uniquement de facteurs démographiques. Ils s'inscrivent dans une trajectoire économique plus large, marquée par la

stagnation relative des revenus du travail, la précarisation de l'emploi et la fragmentation du marché du travail. Les analyses actuarielles menées par El Mandjra (2017) montrent que l'équilibre des régimes dépend étroitement de la capacité de l'économie à générer des emplois formels et stables, condition qui n'a pas été remplie de manière suffisante au cours de la dernière décennie. La progression modérée des salaires limite la dynamique des cotisations, tandis que les mécanismes d'indexation des pensions sur l'inflation ou sur le dernier salaire introduisent un effet cliquet difficilement réversible pour les régimes les plus fragiles. Cette tension entre recettes contraintes et dépenses rigides est largement documentée dans la littérature économique sur la soutenabilité des systèmes par répartition.

Un autre aspect, souvent moins visible, mais largement souligné par les travaux récents, concerne la qualité de la gouvernance financière et actuarielle. Ouanes (2023) et Berrada (2020) mettent en évidence le manque de réactivité des dispositifs de pilotage, qui retarde l'ajustement des paramètres lorsque les déséquilibres s'accroissent. Le recours tardif aux réformes paramétriques de 2016 est fréquemment cité comme une illustration de cette gouvernance réactive plutôt qu'anticipative. Cette situation entre en tension avec les enseignements issus de la littérature internationale, qui insiste sur l'importance de mécanismes d'ajustement préventifs et automatiques pour absorber les chocs démographiques et économiques avant qu'ils ne deviennent structurels.

Enfin, la littérature marocaine met en évidence un paradoxe central, déjà souligné par Belghiti (2015) : les régimes de retraite marocains sont confrontés simultanément à un risque croissant de déséquilibre financier et à une performance sociale limitée. Malgré des taux de cotisation relativement élevés dans certains régimes, la capacité du système à garantir un niveau de vie adéquat à la retraite demeure faible, en particulier pour les salariés du secteur privé affiliés à la CNSS. Ce constat renvoie directement à la notion d'adequacy développée par l'OCDE et la Banque mondiale, selon laquelle la soutenabilité financière ne peut être dissociée de la qualité des prestations servies.

Ainsi, l'analyse de la soutenabilité financière au Maroc ne peut se limiter à une lecture strictement actuarielle. Elle révèle une interaction complexe entre dynamiques démographiques, structure du marché du travail, fragmentation institutionnelle et modes de gouvernance. Ces facteurs se renforcent mutuellement et alimentent une vulnérabilité systémique du modèle de retraite. La littérature converge dès lors vers la nécessité de dépasser les ajustements paramétriques isolés pour repenser plus profondément le cadre de financement et de pilotage des régimes, afin de les rendre compatibles avec les transformations de long terme de l'économie et de la société marocaines. Cette lecture constitue un point d'entrée essentiel pour comprendre, dans la section suivante, comment ces déséquilibres financiers s'articulent avec les problèmes de couverture sociale et les inégalités persistantes.

4.3.2 Problèmes de couverture sociale et inégalités

Dans le prolongement des contraintes financières et démographiques analysées précédemment, la littérature marocaine met en évidence un second ensemble de dysfonctionnements majeurs, liés à la faiblesse de la couverture sociale et à la persistance d'inégalités profondes dans l'accès aux droits à la retraite. Ces déséquilibres ne constituent pas seulement un problème social distinct, mais s'articulent étroitement aux fragilités financières du système, en réduisant la base contributive et en compromettant, à long terme, la soutenabilité globale des régimes. Cette articulation renvoie directement aux approches de type welfare-life-course, qui insistent sur le rôle déterminant des trajectoires professionnelles dans la construction des droits sociaux.

Les travaux de Lakhsassi (2019) et d'Aït Ali (2022) montrent que l'architecture du système marocain s'est historiquement construite autour du salariat formel, laissant en marge une part significative de la population active. Les travailleurs indépendants, saisonniers, domestiques ou opérant dans l'informel, ont longtemps été exclus des régimes contributifs, créant un décalage

structurel entre la réalité du marché du travail et le périmètre de la protection vieillesse. Ce désajustement explique en grande partie la faiblesse persistante du taux de couverture contributive, qui demeure l'un des plus bas parmi les pays à revenu intermédiaire. Dans une économie où l'informalité représente près de 60 % de la population active selon le HCP (2021), l'absence de mécanismes inclusifs remet en cause la capacité du système à remplir sa fonction première de protection contre le risque de pauvreté à un âge avancé.

Plusieurs auteurs marocains, notamment Ibourek (2020), soulignent que cette configuration engendre une segmentation structurelle des droits à la retraite. Les salariés du secteur public bénéficient de régimes offrant des taux de remplacement relativement élevés et une continuité contributive plus stable, tandis que les salariés du secteur privé affiliés à la CNSS perçoivent des pensions nettement inférieures, souvent insuffisantes pour maintenir un niveau de vie décent. Quant aux travailleurs du secteur informel, ils atteignent l'âge de la retraite sans droits contributifs, dépendant principalement de la solidarité familiale ou de dispositifs d'assistance publique encore limités. Cette situation illustre pleinement les mécanismes de dualisation sociale décrits dans la littérature internationale, mais avec une intensité accrue dans le contexte marocain. La dualité du marché du travail se traduit ainsi par une dualité des trajectoires de retraite. Les analyses d'El Aynaoui et El Khalfi (2019) montrent que le système marocain fonctionne selon une logique à plusieurs vitesses, où les protections sont étroitement liées au statut professionnel. Cette stratification institutionnelle tend à reproduire, voire à amplifier, les inégalités sociales existantes. Elle limite également la mobilité professionnelle, dans la mesure où les changements de statut s'accompagnent souvent de pertes de droits ou de ruptures contributives, un phénomène particulièrement pénalisant dans une économie marquée par des carrières discontinues.

La dimension de genre constitue un autre facteur central des inégalités de couverture. Les travaux de Sadiqi (2021) mettent en évidence que la faible participation des femmes au marché du travail, combinée à des carrières plus courtes, à des salaires inférieurs et à une présence plus marquée dans l'emploi informel, conduit à une sous-représentation féminine dans les régimes contributifs. Même lorsque les femmes sont affiliées, leurs droits accumulés restent souvent insuffisants pour garantir une pension adéquate. Cette situation reflète une double vulnérabilité : les femmes contribuent moins au système, mais sont plus exposées au risque de pauvreté à la retraite en raison de leur espérance de vie plus élevée et de parcours professionnels plus fragmentés. Cette réalité renforce l'importance des approches life-course, qui montrent que les inégalités observées à la retraite sont le résultat cumulé de désavantages tout au long de la vie active.

Au-delà des caractéristiques individuelles, la littérature insiste également sur le rôle central de la fragmentation institutionnelle dans la reproduction des inégalités. Les analyses de Berrada (2020) et d'Ouanes (2023) montrent que le cloisonnement entre les différents régimes (CMR, RCAR, CNSS, CIMR, puis régimes des indépendants) entretient des règles de cotisation et de calcul des pensions hétérogènes. Cette diversité complique la portabilité des droits et pénalise particulièrement les individus ayant des parcours professionnels mixtes, alternant entre secteur public, privé et travail indépendant. En pratique, chaque rupture de carrière ou changement de statut se traduit par une discontinuité contributive, réduisant le montant de la pension finale et accentuant les écarts entre assurés.

Les déterminants économiques de ces inégalités sont également largement documentés. Les travaux d'El Hamidi (2018) montrent que les travailleurs à faible revenu, même lorsqu'ils sont affiliés, cotisent souvent de manière irrégulière en raison de la précarité de l'emploi et de l'instabilité des revenus. Le système reproduit alors une inégalité verticale : les individus aux revenus les plus modestes accumulent peu de droits et perçoivent des pensions proportionnellement faibles par rapport au coût de la vie à la retraite. Cette situation est aggravée par l'absence, jusqu'à récemment, d'un mécanisme robuste de revenu minimum vieillesse à portée universelle, laissant une partie importante des personnes âgées dans une situation de vulnérabilité économique.

Ainsi, les problèmes de couverture sociale au Maroc ne se réduisent pas à une simple question

d'universalité inachevée. Ils résultent d'une interaction complexe entre segmentation du marché du travail, fragmentation institutionnelle, inégalités socio-économiques et insuffisance des dispositifs de solidarité compensatoire. Les travaux marocains convergent vers un diagnostic commun : sans harmonisation progressive des régimes, amélioration effective de la portabilité des droits, développement d'un socle de protection universelle et intégration graduelle, mais crédible de l'informel, la réforme systémique engagée ne pourra atteindre ses objectifs de cohésion sociale et d'équité.

La critique formulée par des auteurs tels qu'El Aynaoui, Lakhsassi et Ibourk va dans le même sens : la fragmentation actuelle ne constitue pas uniquement un déficit technique, mais traduit une absence de vision unifiée de la protection sociale. Cette absence de cohérence laisse durablement en marge les groupes les plus vulnérables et compromet, à long terme, la capacité du système marocain de retraite à concilier soutenabilité financière et justice sociale, enjeu qui sera au cœur de l'analyse des réformes entreprises et de leurs limites dans la section suivante.

4.4 Réformes entreprises et leurs limites

Les réformes des retraites engagées au Maroc au cours de la dernière décennie s'inscrivent dans un contexte marqué par les déséquilibres financiers et les inégalités de couverture analysée dans les sections précédentes. Elles traduisent une prise de conscience progressive des pouvoirs publics face à la fragilité croissante du système, mais leur portée demeure largement conditionnée par le cadre théorique implicite qui a guidé leur conception. La littérature marocaine et internationale converge en effet vers un constat central : les réformes mises en œuvre ont principalement répondu à des impératifs de soutenabilité actuarielle à court et moyen terme, sans traiter de manière systémique les causes structurelles des dysfonctionnements observés.

La réforme paramétrique de 2016 appliquée au régime civil de la CMR constitue l'exemple le plus emblématique de cette approche. Comme le soulignent Benatiya Andaloussi (2016) et El Mandjra (2017), cette réforme s'est articulée autour de trois leviers classiques : le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, l'augmentation des taux de cotisation et la modification des règles de calcul de la pension. Inscrite dans une logique actuarielle inspirée des modèles OLG, cette réforme visait à restaurer temporairement l'équilibre financier du régime face à la dégradation rapide du ratio cotisants/retraités. Toutefois, si ces mesures ont permis de repousser l'échéance des déficits, elles n'ont pas modifié les déterminants structurels de l'instabilité, en particulier la dynamique démographique, la segmentation du marché du travail et la fragmentation institutionnelle.

Cette limite des réformes paramétriques est largement documentée dans la littérature internationale. Barr et Diamond (2008), ainsi que les rapports récents de l'OCDE (2021), montrent que les ajustements portant sur l'âge, les taux ou la durée de cotisation améliorent la situation financière à court terme, mais perdent rapidement leur efficacité lorsque les conditions macroéconomiques et démographiques évoluent défavorablement. Dans le cas marocain, les projections de la Cour des comptes (2021) confirment ce diagnostic : malgré les réformes engagées, plusieurs régimes devraient renouer avec des déséquilibres structurels dans un horizon de dix à quinze ans. Cette trajectoire illustre les limites d'une approche centrée quasi exclusivement sur la soutenabilité financière, sans articulation suffisante avec les enjeux d'équité et de couverture analysés précédemment.

Un autre facteur majeur expliquant la portée limitée des réformes réside dans le maintien d'une architecture institutionnelle fragmentée. Comme le soulignent Berrada (2020) et Ouanes (2023), le Maroc a conservé des régimes distincts, dotés de règles hétérogènes en matière de cotisation, de calcul des droits et de gouvernance. Contrairement aux pays ayant engagé des réformes systémiques — à l'image de la Suède ou de l'Italie, qui ont introduit des mécanismes d'ajustement automatique inspirés des comptes notionnels (Palmer, 2000 ; Holzmann & Palmer, 2006) — le Maroc a opté pour des ajustements ciblés, régime par régime. Cette stratégie

incrémentale, analysée par les théories institutionnalistes du changement graduel (Mahoney & Thelen, 2010), permet de limiter les résistances politiques à court terme, mais tend à renforcer la complexité du système et à perpétuer les inégalités interrégimes.

La fragmentation institutionnelle agit ainsi comme un frein majeur à l'efficacité des réformes. Elle complique la portabilité des droits, empêche la mutualisation des risques et limite les économies d'échelle. Les individus aux carrières mixtes — alternant entre secteur public, privé et travail indépendant — restent les plus pénalisés, ce qui renforce les mécanismes de dualisation mis en évidence dans la section 4.3.2. En ce sens, les réformes paramétriques ont parfois contribué à stabiliser financièrement certains régimes tout en accentuant les écarts entre catégories d'assurés.

La généralisation de la protection sociale, lancée en 2021, constitue sans doute la réforme la plus ambitieuse depuis l'indépendance. Elle vise à intégrer progressivement les travailleurs indépendants, les professions libérales et certaines catégories historiquement exclues dans un régime obligatoire de retraite. Cette réforme répond explicitement aux critiques formulées par les approches welfare-life-course et de dualisation, en cherchant à élargir le périmètre de la couverture contributive. Toutefois, la littérature demeure prudente quant à sa capacité à produire des effets durables. Lakhsassi (2022) et Ibourk (2021) soulignent que l'intégration de l'informel pose des défis structurels : instabilité des revenus, faible capacité contributive, résistance à la déclaration et contraintes administratives persistantes.

Les expériences internationales confirment ces difficultés. Robalino (2005), ainsi qu'Ayadi et Sessa (2019), montrent que dans des pays comparables [Tunisie, Turquie, Mexique] l'extension de la couverture aux non-salariés a souvent conduit à la création de régimes faiblement contributifs, exposés à des déficits chroniques. Sans mécanismes explicites de solidarité interne et sans adaptation fine des règles contributives aux cycles réels de revenus, ces réformes risquent de reproduire, sous une autre forme, les inégalités existantes. Dans le cas marocain, cette problématique renvoie directement à la question de la soutenabilité systémique, entendue comme la capacité du système à intégrer de nouveaux assurés sans compromettre son équilibre financier et social.

Par ailleurs, plusieurs travaux marocains mettent en évidence les effets potentiellement régressifs de certaines mesures. Belghiti (2015) et El Hamidi (2018) montrent que le relèvement de l'âge légal et l'augmentation des cotisations ont un impact disproportionné sur les travailleurs aux carrières pénibles, discontinues ou faiblement rémunérées. La réduction progressive des taux de remplacement menace, quant à elle, l'adéquation des pensions, en particulier pour les affiliés de la CNSS. Cette tension entre soutenabilité financière et justice sociale est également soulignée par l'OIT (2020) et l'OCDE (2017), qui insistent sur la nécessité de concilier équilibre actuariel, équité intergénérationnelle et maintien d'un niveau de vie décent à la retraite.

En définitive, les réformes entreprises au Maroc ont permis de corriger certains déséquilibres immédiats, mais elles demeurent fragmentaires et insuffisamment coordonnées. Leur conception repose majoritairement sur une lecture actuarielle du problème, laissant en arrière-plan les dimensions institutionnelles, sociales et distributives pourtant centrales dans le contexte marocain. Sans une vision systémique intégrée et articulant soutenabilité financière, équité sociale et gouvernance unifiée les tensions analysées dans les sections précédentes risquent de persister, voire de s'amplifier. Cette limite structurelle des réformes actuelles justifie le recours à une analyse comparative internationale, développée dans la section suivante, afin d'identifier les leviers susceptibles d'éclairer une transformation plus cohérente du système marocain de retraite.

4.5 Expériences internationales et leçons pour le Maroc

L'analyse des expériences internationales permet d'éclairer les choix de réforme engagés au Maroc, non pas dans une logique de transposition mécanique de modèles étrangers, mais comme un cadre comparatif permettant d'identifier les conditions de réussite et les limites des différentes

trajectoires institutionnelles. La littérature internationale montre en effet qu'aucun système de retraite n'échappe aux effets conjugués du vieillissement démographique, de la transformation des marchés du travail et des contraintes budgétaires. En revanche, les réponses apportées varient fortement selon les architectures institutionnelles, les mécanismes d'ajustement retenus et la place accordée aux enjeux d'équité et de gouvernance.

L'expérience suédoise est souvent citée comme une référence en matière de réforme systémique. Dès les années 1990, la Suède a introduit un système de comptes notionnels fondé sur un principe d'équilibre actuariel automatique, dans lequel les droits à pension sont directement liés aux contributions versées et ajustés en fonction de l'espérance de vie et de la croissance économique (Palmer, 2000 ; Holzmann & Palmer, 2006). Ce dispositif a permis de limiter les déficits structurels et d'améliorer la transparence du système, en réduisant le recours à des réformes paramétriques discrétionnaires. Toutefois, plusieurs auteurs soulignent que ce modèle, s'il est efficace du point de vue de la soutenabilité financière, présente des limites en matière d'adéquation des pensions pour les carrières discontinues ou faiblement rémunérées. Cette observation fait directement écho au cas marocain, où la généralisation de mécanismes purement contributifs pourrait accentuer les inégalités si elle n'est pas accompagnée de dispositifs de solidarité explicites.

Dans une logique différente, des pays comme l'Italie et l'Allemagne ont introduit des mécanismes d'ajustement automatique partiels, indexant certains paramètres (âge de départ, coefficient de conversion, durée de cotisation) sur l'évolution de l'espérance de vie ou du ratio actifs/retraités. Les rapports de la Commission européenne (2018) montrent que ces dispositifs ont contribué à contenir la progression des dépenses de retraite, tout en limitant les ajustements brutaux. Néanmoins, la littérature souligne que ces mécanismes ont parfois renforcé les écarts entre travailleurs aux carrières stables et ceux aux trajectoires professionnelles fragmentées. Cette tension est particulièrement pertinente pour le Maroc, où la dualisation du marché du travail constitue déjà un facteur central d'inégalités d'accès aux droits, comme analysé dans la section 4.3.2.

Les expériences latino-américaines offrent un éclairage complémentaire, notamment en ce qui concerne les réformes axées sur la capitalisation individuelle. Le Chili, pionnier dans ce domaine, a longtemps été présenté comme un modèle de discipline financière. Cependant, les travaux critiques d'Arenas de Mesa et Mesa-Lago (2006) ont montré que ce système a généré des pensions insuffisantes pour une large part de la population, en particulier les femmes et les travailleurs à bas revenus, en raison de carrières discontinues et de faibles capacités contributives. Cette expérience met en évidence un enseignement central pour le Maroc : une réforme centrée principalement sur la viabilité financière peut, en l'absence de mécanismes redistributifs adaptés, accroître la fracture sociale et affaiblir la légitimité du système.

Dans les pays du sud de la Méditerranée et dans certaines économies émergentes, les défis observés sont plus proches de ceux du Maroc. Les analyses de Robalino (2005) et d'Ayadi et Sessa (2019) montrent que des pays comme la Tunisie, la Jordanie ou la Turquie ont cherché à élargir la couverture aux travailleurs indépendants et à harmoniser leurs régimes de retraite. Toutefois, les résultats demeurent contrastés. L'obstacle principal réside dans l'ampleur de l'informalité, la volatilité des revenus et l'absence de mécanismes efficaces de portabilité des droits. Ces expériences montrent que l'extension formelle de la couverture ne suffit pas à elle seule : sans simplification administrative, sans incitations crédibles à la déclaration et sans solidarité interne renforcée, les nouveaux affiliés cotisent de manière irrégulière, ce qui fragilise la soutenabilité financière du système.

Un autre enseignement transversal des expériences internationales concerne la gouvernance des systèmes de retraite. Les travaux de l'OCDE (2019 ; 2021) mettent en évidence que les systèmes les plus résilients reposent sur des institutions dotées de mécanismes de pilotage actuariel anticipatif, d'une coordination claire entre les acteurs et d'une gestion professionnelle et

transparente des réserves. À l'inverse, les systèmes caractérisés par une gouvernance fragmentée, une faible coordination institutionnelle et un pilotage réactif sont plus exposés aux crises démographiques et financières. Ce constat renforce l'analyse développée dans la section 4.4, selon laquelle la fragmentation institutionnelle constitue l'un des principaux freins à l'efficacité des réformes au Maroc.

Pris dans leur ensemble, ces enseignements internationaux ne proposent pas un modèle unique à reproduire, mais permettent de dégager plusieurs principes structurants pertinents pour le cas marocain. Premièrement, la soutenabilité financière ne peut être assurée durablement sans mécanismes d'ajustement anticipatifs, capables d'absorber les chocs démographiques avant qu'ils ne se traduisent par des déficits structurels. Deuxièmement, l'extension de la couverture doit être pensée conjointement avec la prise en compte des trajectoires professionnelles réelles, sous peine de reproduire, voire d'accentuer, les inégalités existantes. Troisièmement, la gouvernance apparaît comme un levier central : sans un cadre institutionnel unifié et lisible, les réformes restent fragmentaires et peinent à produire des effets durables.

Pour le Maroc, la principale leçon issue de cette analyse comparative est qu'une réforme durable ne peut se limiter à des ajustements techniques isolés. Elle doit s'inscrire dans une vision cohérente articulant soutenabilité financière, équité sociale et gouvernance institutionnelle. Les expériences étrangères montrent qu'un système peut être financièrement équilibré tout en restant socialement injuste, ou inversement équitable, mais structurellement fragile. Le défi marocain réside précisément dans la capacité à concilier ces deux impératifs dans un contexte marqué par l'informalité, la fragmentation institutionnelle et des transitions démographiques rapides. Cette tension constitue le point d'entrée naturel de la discussion finale, qui mettra en relation les cadres théoriques mobilisés et les spécificités du système marocain.

5. Discussion : rapprochement théorie–Maroc

La revue de littérature menée dans cet article met en évidence la richesse des approches économiques, sociales et institutionnelles mobilisées pour analyser les systèmes de retraite. Toutefois, leur application au cas marocain ne peut se faire de manière mécanique. Le système marocain se caractérise en effet par une combinaison spécifique de contraintes démographiques, économiques et institutionnelles qui appellent une lecture intégrée, dépassant les analyses sectorielles ou purement paramétriques. Cette section vise précisément à expliciter le lien entre les cadres théoriques présentés en section 3 et les constats empiriques analysés en section 4, afin de formaliser une grille de lecture cohérente du cas marocain.

Du point de vue des approches économiques, les modèles du cycle de vie et les cadres OLG permettent d'interpréter de manière structurée les tensions financières observées dans les régimes marocains. La dégradation du ratio cotisants/retraités, documentée notamment pour la CMR, s'inscrit pleinement dans les prédictions des modèles intergénérationnels lorsque la transition démographique s'accélère sans ajustement concomitant des paramètres du système. Cependant, l'apport de la littérature marocaine montre que ces modèles doivent être complétés par une prise en compte explicite du marché du travail. Contrairement aux hypothèses de carrières continues souvent retenues dans les modèles théoriques, le marché du travail marocain est marqué par une faible participation féminine, une informalité structurelle élevée et des trajectoires professionnelles discontinues. Cette configuration limite mécaniquement l'effort contributif global et affaiblit la base de financement des régimes, ce qui explique pourquoi les déséquilibres financiers ne peuvent être corrigés durablement par de simples ajustements actuariels.

Les approches sociales et issues du life-course apportent un éclairage complémentaire essentiel. Elles permettent de comprendre pourquoi les inégalités de couverture observées au Maroc ne relèvent pas uniquement d'un déficit institutionnel, mais sont profondément enracinées dans les trajectoires professionnelles réelles des individus. La segmentation entre secteur public, secteur privé formel et informel se traduit par une accumulation différenciée des droits à la retraite,

confirmant les analyses de la dualisation sociale. Dans ce cadre, le système marocain ne fonctionne pas comme un mécanisme de correction des inégalités, mais tend au contraire à les reproduire, voire à les amplifier. Cette lecture rejoint les constats empiriques présentés en section 4.3.2, notamment en ce qui concerne les travailleurs informels, les indépendants et les femmes, dont les carrières fragmentées limitent l'accès à une pension adéquate.

Les théories institutionnalistes et de gouvernance permettent quant à elles d'interpréter la persistance des dysfonctionnements malgré les réformes engagées. L'approche incrémentale des réformes, largement documentée dans la littérature internationale, éclaire le choix du Maroc de privilégier des ajustements paramétriques successifs plutôt qu'une restructuration systémique. Si cette stratégie a permis de retarder certaines échéances financières, elle n'a pas remis en cause la fragmentation institutionnelle du système. L'existence de régimes aux règles hétérogènes, faiblement coordonnés, complique la portabilité des droits et affaiblit la capacité de pilotage global. Cette situation confirme l'idée, largement développée dans les travaux de gouvernance publique, selon laquelle l'absence de cadre institutionnel unifié limite l'efficacité des politiques de retraite, indépendamment des paramètres financiers retenus.

L'analyse croisée des sections 4.3 à 4.5 montre ainsi que les difficultés du système marocain peuvent être interprétées à travers quatre dimensions théoriques complémentaires. Premièrement, la dimension démographique et macroéconomique, analysée à l'aide des modèles OLG, met en évidence une soutenabilité financière fragilisée par le vieillissement et la faiblesse de la base contributive. Deuxièmement, la dimension sociale, éclairée par l'approche life-course et la théorie de la dualisation, souligne l'ampleur des inégalités de couverture et l'inadéquation du système face aux trajectoires professionnelles réelles. Troisièmement, la dimension institutionnelle révèle que la fragmentation des régimes constitue un facteur central de vulnérabilité systémique, en limitant la cohérence et la lisibilité du système. Enfin, la dimension de gouvernance met en évidence l'absence de mécanismes d'ajustement anticipatifs et de pilotage intégré, renforçant la dépendance aux réformes paramétriques tardives.

C'est à l'intersection de ces quatre dimensions que se situe la contribution théorique de cette revue. En mobilisant conjointement les approches économiques, sociales et institutionnelles, l'article propose une lecture intégrée du système marocain de retraite, permettant de dépasser une analyse fragmentée des problèmes. Cette grille de lecture met en évidence que les tensions financières, les inégalités de couverture et les difficultés de réforme ne sont pas des phénomènes indépendants, mais les manifestations d'un même déséquilibre structurel, nourri par la dualisation du marché du travail et la fragmentation institutionnelle.

En ce sens, l'apport de cette revue ne réside pas uniquement dans la synthèse des travaux existants, mais dans la formalisation d'un cadre analytique permettant de relier explicitement les théories mobilisées aux spécificités marocaines. Elle montre que la soutenabilité financière ne peut être pensée indépendamment de l'équité sociale, et que la généralisation de la couverture ne peut réussir sans une réforme de la gouvernance et de l'architecture institutionnelle. Cette articulation constitue un préalable indispensable à toute réflexion sur une réforme systémique du système marocain de retraite et ouvre la voie à des travaux empiriques ciblés, capables de tester quantitativement les relations mises en évidence dans cette analyse.

6. Conclusion

L'analyse croisée des approches économiques, sociales et institutionnelles mobilisées dans cette revue met en évidence que les dysfonctionnements du système de retraite marocain ne peuvent être réduits à de simples déséquilibres financiers ou démographiques. Ils s'inscrivent dans une configuration structurelle plus profonde, marquée par la fragmentation institutionnelle, la dualisation du marché du travail, la faiblesse de la couverture contributive et une gouvernance encore largement réactive. La littérature examinée montre que les réformes engagées au Maroc au cours de la dernière décennie, bien qu'indispensables, ont principalement pris la forme

d'ajustements paramétriques visant à retarder l'apparition des déficits, sans remettre en cause les fondements du système. Or, les enseignements tirés des cadres théoriques et des expériences internationales soulignent qu'une soutenabilité durable ne peut être atteinte sans une articulation cohérente entre viabilité financière, équité sociale et capacité institutionnelle de pilotage. Dans ce contexte, les travaux convergent vers la nécessité d'une réforme systémique fondée sur une unification progressive des régimes, une amélioration substantielle de la gouvernance actuarielle, et une intégration effective des travailleurs aux trajectoires professionnelles discontinues, en particulier les indépendants et les actifs du secteur informel. Une telle réforme ne saurait toutefois se limiter à l'extension formelle de la couverture : elle suppose des mécanismes contributifs adaptés aux réalités des revenus, des dispositifs de solidarité permettant de corriger les inégalités accumulées sur le cycle de vie, ainsi qu'une attention accrue à l'adéquation des pensions afin d'éviter un affaiblissement du rendement social du système. Enfin, cette revue met en lumière plusieurs chantiers de recherche encore insuffisamment explorés dans le contexte marocain, notamment l'évaluation empirique du taux de remplacement effectif, du rendement actuariel des régimes et de la portabilité des droits dans des carrières hétérogènes. Le développement d'analyses quantitatives approfondies sur ces dimensions, en particulier pour le régime civil géré par la CMR, constituerait un prolongement naturel de ce travail et un apport décisif à la compréhension fine de la performance et de la soutenabilité du modèle marocain de retraite.

Références :

- (1). **Aït Ali, A.** (2022). L'informalité et ses implications sur le financement des retraites au Maroc. *Policy Center for the New South*.
- (2). **Arenas de Mesa, A., & Mesa-Lago, C.** (2006). The structural pension reform in Chile: Effects, comparisons and lessons. *Oxford Review of Economic Policy*, 22(1), 149–167.
- (3). **Ayadi, R., & Sessa, C.** (2019). *Pension systems in the Mediterranean region*. EMNES.
- (4). **Barr, N., & Diamond, P.** (2006). The economics of pensions. *Oxford Review of Economic Policy*, 22(1), 15–39.
- (5). **Barr, N., & Diamond, P.** (2008). *Reforming pensions: Principles and policy choices*. Oxford University Press.
- (6). **Becker, G. S.** (1965). A theory of the allocation of time. *Economic Journal*, 75(299), 493–517.
- (7). **Belghiti, Z.** (2015). Efficacité sociale et équité des régimes de retraite au Maroc. *Cahiers du CESEM*, HEM, Rabat.
- (8). **Benatiya Andaloussi, O.** (2016). La soutenabilité des régimes de retraite au Maroc : un diagnostic actuariel. *Revue Marocaine d'Économie et de Gestion*, 13(1), 45–68.
- (9). **Berrada, K.** (2020). Les défaillances institutionnelles du système de retraite marocain. *Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement*, 160, 89–105.
- (10). **Buchanan, J. M.** (1965). An economic theory of clubs. *Economica*, 32(125), 1–14.
- (11). **Caisse Marocaine des Retraites (CMR).** (2019). *Rapport annuel d'activité*. Rabat.
- (12). **Commission Spéciale sur le Modèle de Développement.** (2021). *Le nouveau modèle de développement*. Royaume du Maroc.
- (13). **Cour des comptes.** (2021). *Rapport annuel sur les régimes de retraite au Maroc*. Rabat.
- (14). **Diamond, P. A.** (1965). National debt in a neoclassical growth model. *American Economic Review*, 55(5), 1126–1150.
- (15). **El Aynaoui, K., & Ibourk, A.** (2019). Dynamique du marché du travail et implications pour la protection sociale. *Policy Center for the New South*.
- (16). **El Hamidi, F.** (2018). Revenus faibles et instabilité de l'emploi au Maroc. *Revue des Politiques Sociales*.
- (17). **El Mandjra, A.** (2017). Analyse actuarielle des régimes de retraite marocains : limites et perspectives. *Revue de la Caisse de Dépôt et de Gestion*, 55, 40–62.

- (18). **Elder, G.** (2003). The life course and aging. In *Handbook of Aging and the Social Sciences*.
- (19). **Esping-Andersen, G.** (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University Press.
- (20). **Feldstein, M.** (1995). Would privatizing Social Security raise economic welfare? *NBER Working Paper No. 5281*.
- (21). **Friedman, M., & Savage, L.** (1948). The utility analysis of choices involving risk. *Journal of Political Economy*, 56(4), 279–304.
- (22). **Gruber, J., & Wise, D.** (2004). *Social Security programs and retirement around the world*. University of Chicago Press.
- (23). **Haut-Commissariat au Plan (HCP).** (2021). *Rapport sur l'emploi et la situation démographique*. Rabat.
- (24). **Hlimi, A.** (2021). Retraite et vieillissement démographique au Maroc : enjeux et perspectives. *Revue Marocaine de Sécurité Sociale*, 4, 25–49.
- (25). **Holzmann, R., & Palmer, E.** (2006). *Pension reform: Issues and prospects for NDC schemes*. World Bank.
- (26). **International Labour Organization (ILO).** (2020). *World Social Protection Report*. Genève.
- (27). **Lakhsassi, K.** (2022). Généralisation de la protection sociale : défis et conditions de réussite. Université Mohammed V.
- (28). **Lindbeck, A., & Weibull, J. W.** (1987). Balanced-budget redistribution. *Public Choice*, 52(3), 273–297.
- (29). **Mahoney, J., & Thelen, K.** (2010). *Explaining institutional change*. Cambridge University Press.
- (30). **Mincer, J.** (1974). *Schooling, experience, and earnings*. NBER.
- (31). **Ministère de l'Économie et des Finances.** (2021). *Note de cadrage sur la réforme des retraites*. Rabat.
- (32). **Modigliani, F., & Brumberg, R.** (1954). Utility analysis and the consumption function. In K. Kurihara (Ed.), *Post-Keynesian Economics* (pp. 388–436).
- (33). **OECD.** (2017). *Preventing Ageing Unequally*. Paris.
- (34). **OECD.** (2019). *Pensions at a Glance 2019: OECD and G20 Indicators*. Paris.
- (35). **OECD.** (2021). *Pensions at a Glance 2021*. Paris.
- (36). **Ouanes, M.** (2023). Gouvernance et pilotage des caisses de retraite au Maroc. *Revue Marocaine de Gestion Publique*, 18(2), 77–102.
- (37). **Palmer, E. (2000).** The Swedish pension reform model: Framework and issues. *World Bank Social Protection Paper No. 0012*.
- (38). **Parsons, T.** (1951). *The social system*. Free Press.
- (39). **Pierson, P.** (1994). *Dismantling the welfare state?* Cambridge University Press.
- (40). **Rawls, J.** (1971). *A theory of justice*. Harvard University Press.
- (41). **Robalino, D.** (2005). *Pensions in the Middle East and North Africa*. World Bank.
- (42). **Sadiqi, F.** (2021). Femmes, emploi et précarité dans le contexte marocain. *Revue Maghrébine des Études Sociales*.
- (43). **Samuelson, P. A.** (1958). An exact consumption-loan model of interest. *Journal of Political Economy*, 66(6), 467–482.
- (44). **Townsend, P.** (1979). *Poverty in the United Kingdom*. Penguin Books.
- (45). **Wright, E. O.** (1985). *Classes*. Verso.